

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ STARCIDE®

selon 2015/830/CE

Date de révision : 26-janv.-2021
Preparation Date 26-janv.-2021

Numéro de révision: 11
Code d'identification interne HB003388

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit STARCIDE®
Code d'identification interne HB003388

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Bactericide
Secteur d'utilisation SU2 - Exploitation minière, (y compris les industries offshore)
Catégories de produit PC8 - Produits Biocides (par ex. Désinfectants, lutte contre les organismes nuisibles)
Catégories de processus PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Halliburton Energy Services
Halliburton House, Howemoss Crescent
Kirkhill Industrial Estate
Dyce
Aberdeen, AB21 0GN
Royaume Uni
+44 1224 776888

www.halliburton.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail: fdunexchem@halliburton.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 8 08 189 0979 / 1-760-476-3961

Code d'accès de l'intervention en cas d'incident généralisé : 334305

Numéro de contrat : 14012

Numéro d'appel d'urgence - Article 45 - (CE) 1272/2008	
Turkey	Ulusal Zehir Danisma Merkezi (UZEM) :114 Acil Saglik Hizmetleri : 112
Europe	112
Bulgarie	Bulgarian poison centre: +359 2 915-44-09 or +359 2 915-43-46
Croatie	Centar za kontrolu otrovanja (CKO): (+385 1) 23-48-342 (Poison Control Center (PCC) - Institute for Medical Research and Occupational Health)
Chypre	1401; +357 22 88 7171
Danemark	Numéro des renseignements antipoison (Danemark) : +45 82 12 12 12
France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Allemagne	Poison Center Berlin (DE): +49 030 30686 790
Israel	Acute poisoning (hotline): 04-7771900 (24/7)
Italie	Centre antipoison, Milan (Italie) : +39 02 6610 1029
Pays-Bas	Centre national d'information sur les poisons (Pays-Bas) : +31 30 274 88 88 (NB : Ce service est uniquement accessible aux professionnels de la santé)
Norvège	Poisons Information (NO):+ 47 22 591300
Pologne	Centre d'information et de contrôle sur les poisons, Varsovie (Pologne) : +48 22 619 66 54 ; +48 22 619 08 97

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

STARCIDE®

selon 2015/830/CE

Date de révision : 26-janv.-2021
Preparation Date 26-janv.-2021

Numéro de révision: 11
Code d'identification interne HB003388

Portugal	Centre d'information sur les poisons (Portugal) : + 351 213 303 271
Roumanie	+40 21 318 36 06
Espagne	Service d'information antipoison (Espagne) : +34 91 562 04 20
Royaume-Uni	Centre national d'information sur les poisons (Irlande) : +353 1 8379964

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 4 - H302
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Catégorie 4 - H332
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 B - H314
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 A - H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - (exposition répétée)	Catégorie 2 - H373
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H332 - Nocif par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

Conseils de prudence

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301+ P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Contient

Substances

Oxazolidine

Numéro CAS

Propriétaire

Étiquetage spécial de certaines préparations

Utilisez les biocides avec précaution. Toujours lire l'étiquette et les informations avant de les utiliser.

2.3. Autres dangers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
STARCIDE®
selon 2015/830/CE

Date de révision : 26-janv.-2021
Preparation Date 26-janv.-2021

Numéro de révision: 11
Code d'identification interne HB003388

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances Substance

Substances	EINECS	Numéro CAS	Pourcentage (%)	EU - CLP Substance Classification	N° d'enr. REACH
Oxazolidine	N° CE		60 - 100%	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 3 (H311) Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1A (H317) Acute Tox. 4 (H332) Muta. 2 (H341) Carc. 1B (H350) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411) EUH071	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases-H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais et appeler un médecin.
Yeux Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
Peau En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon pendant au moins 30 minutes et retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion NE PAS provoquer le vomissement. Ne rien administrer par voie orale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sérieusement irritant pour les yeux avec danger de lésions oculaires Grave irritation de la peau avec destruction des tissus dermiques Peut provoquer une réaction allergique cutanée Nocif en cas d'ingestion Nocif par inhalation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Toxique par contact cutané

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Brouillard d'eau, neige carbonique, mousse, poudre chimique.
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité
Aucun(e) connu(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition particuliers en cas d'incendie
La décomposition dans le feu peut produire des gaz toxiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

STARCIDE®

selon 2015/830/CE

Date de révision : 26-janv.-2021
Preparation Date 26-janv.-2021

Numéro de révision: 11
Code d'identification interne HB003388

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter des vêtements protecteurs ainsi qu'un appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection adéquat. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Mettre en place une ventilation adaptée Evacuer tout le personnel.

Voir Rubrique 8 pour toute information supplémentaire

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêchez des égouts entrants, des voies d'eau ou des basses zones. Consulter les autorités locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la sécurité n'est pas compromise, isoler les déversements et stopper les fuites. Endiguer les déversements avec du sable ou un autre matériau inerte. Ramasser à la pelle et éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8 et 13 pour toute information supplémentaire

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs.

Utiliser de bonnes méthodes d'entretien des locaux pour empêcher l'accumulation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée NE PAS consommer d'aliments, de boissons ou de tabac dans les endroits contaminés. Se laver les mains après utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Utiliser un équipement de protection adéquat.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original Conserver à l'écart des oxydants. Conserver à l'écart des acides. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé La durée limite de stockage du produit est de 12 mois.

Garder à l'écart des aliments

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Aucune information disponible

Autres recommandations Aucune information disponible

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Substances	Numéro CAS	UE	UK	Pays-Bas	France
Oxazolidine	Propriétaire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Substances	Numéro CAS	Allemagne	Espagne	Portugal	Finlande
Oxazolidine	Propriétaire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Substances	Numéro CAS	Autriche	Irlande	Suisse	Norvège
Oxazolidine	Propriétaire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Substances	Numéro CAS	Italie	Pologne	Hongrie	République tchèque
------------	------------	--------	---------	---------	--------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
STARCIDE®
selon 2015/830/CE

Date de révision : 26-janv.-2021
Preparation Date 26-janv.-2021

Numéro de révision: 11
Code d'identification interne HB003388

Oxazolidine	Propriétaire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Substances	Numéro CAS	Danemark	Roumanie	Croatie	Chypre
Oxazolidine	Propriétaire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Produits dangereux résultant de la décomposition	Formaldéhyde
UE	Sans objet
UK	STEL: 2 ppm STEL: 2.5 mg/m ³ TWA: 2 ppm TWA: 2.5 mg/m ³
Pays-Bas	TWA: 0.15 mg/m ³ STEL: 0.5 mg/m ³
France	TWA [VME]: 0.5 ppm
Allemagne	MAK: 0.3 ppm MAK: 0.37 mg/m ³
Espagne	0.3 ppm VLA-EC 0.37 mg/m ³ VLA-EC
Portugal	0.3 ppm Ceiling
Bulgarie	TWA: 1,0 mg/m ³ STEL: 2,0 mg/m ³
Finlande	STEL: 1 ppm STEL: 1.2 mg/m ³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m ³
Autriche	TWA [TMW]: 0.5 ppm TWA [TMW]: 0.6 mg/m ³ STEL [KZW]: 0.5 ppm STEL [KZW]: 0.6 mg/m ³
Irlande	TWA: 2 ppm TWA: 2.5 mg/m ³ STEL: 2 ppm STEL: 2.5 mg/m ³
Suisse	TWA [MAK]: 0.3 ppm TWA [MAK]: 0.37 mg/m ³ STEL [KZW]: 0.6 ppm STEL [KZW]: 0.74 mg/m ³
Norvège	STEL: 1.5 ppm STEL: 1.8 mg/m ³ TWA: 0.5 ppm TWA: 0.6 mg/m ³
Italie	0.3 ppm Ceiling 0.37 mg/m ³ Ceiling
Roumanie	TWA: 1.2 mg/m ³ TWA: 1 ppm STEL: 3 mg/m ³ STEL: 1 ppm
Pologne	NDSch: 1 mg/m ³ NDS: 0.5 mg/m ³
Hongrie	TWA: 0.6 mg/m ³ STEL: 0.6 mg/m ³
République tchèque	TWA: 0.5 mg/m ³
Danemark	0.3 ppm Ceiling 0.4 mg/m ³ Ceiling

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Travailleur

Aucune information disponible

Ensemble de la population

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

STARCIDE®

selon 2015/830/CE

Date de révision : 26-janv.-2021
Preparation Date 26-janv.-2021

Numéro de révision: 11
Code d'identification interne HB003388

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Équipement de protection individuelle

Utiliser dans un local bien aere

Au cas où les mesures de contrôle technique et les pratiques de travail ne suffisent pas pour empêcher les expositions excessives, un hygiéniste industriel ou un professionnel compétent, en fonction de l'application spécifique de ce produit, doit sélectionner un équipement de protection individuelle et en déterminer l'utilisation.

Protection respiratoire

Si le contrôle technique ou les méthodes de travail ne permettant de maintenir le niveau d'exposition en dessous des limites autorisées ou si le niveau d'exposition est inconnu, alors un assistant respiratoire certifié NIOSH, Norme Européenne EN149, AS/NZS 1715:2009 doit être utilisé. Le choix et les méthodes d'utilisation des équipements de sécurité y compris les assistants respiratoires, doivent être effectués par un Agent Industriel qualifié ou médecin du travail Respirateur pour vapeurs organiques.

Protection des mains

Gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374) Matériaux résistants à un contact direct plus prolongé (recommandé : indice de protection au moins égal à 6, correspondant à une résistance à la perméation > 480 minutes selon EN 374) : Gants en nitrile nbr. Gants en caoutchouc butylique. (>= 0.7 mm d'épaisseur)

Les présentes informations ont été obtenues à partir de références bibliographiques et de données fournies par les fabricants de gants, ou sont issues de comparaisons avec des substances similaires. Veuillez noter que, dans la pratique, la durée de vie de gants de protection résistants aux produits chimiques peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément à la norme EN 374 sous l'influence de multiples facteurs (par exemple, la température). Les gants doivent être remplacés si des signes d'usure sont constatés. Les consignes d'utilisation du fabricant doivent être respectées, compte tenu de la grande diversité des types.

Protection de la peau

Porter les vêtements de protection imperméables qui s'imposent, y compris des bottes, des gants, une blouse, un tablier, une veste imperméable, un pantalon ou une combinaison pour éviter tout contact avec la peau.

Protection des yeux

Lunettes résistantes aux produits chimiques et masque facial en cas de risques d'éclaboussures.

Autres précautions:

Des bains oculaires et douches de sécurité doivent être facilement accessibles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts AVOID subsoil penetration

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Odeur: Amine douce

Propriété

Remarques/ - Méthode

pH :

Point de congélation

Point de fusion / intervalle de fusion

Point d'écoulement

Point / intervalle d'ébullition

Point d'éclair

Inflammabilité (solide, gaz)

Limite supérieure d'inflammabilité

Limite inférieure d'inflammabilité

Taux d'évaporation

Pression de vapeur

Densité de vapeur

Couleur

Incolore a jaune clair

Seuil olfactif:

Aucune information disponible

Valeurs

10 (0.15%)

Aucune donnée disponible

< -35 °C / -31 °F

< -39 °C / < -38.2 °F

204 °C / 399.2 °F

> 100 °C / > 212 °F (PMCC)

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

0.014 hPa

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
STARCIDE®
selon 2015/830/CE

Date de révision : 26-janv.-2021
Preparation Date 26-janv.-2021

Numéro de révision: 11
Code d'identification interne HB003388

Densité	1.049 - 1.069
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	benzène l'heptane
Coefficient de partage : n-octanol/eau	1.89
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	21 mPas @ 20°C
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Propriétés comburantes	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Masse molaire	186.25
Teneur en COV (%)	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas prévu d'être réactif.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Impossible.

10.4. Conditions à éviter

Aucun prévu.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides forts Agents reducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Formaldéhyde Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation	Nocif par inhalation Extremement irritant pour l'appareil respiratoire.
Contact oculaire	Provoque des brûlures oculaires
Contact cutané	Provoque de graves brûlures Peut provoquer une allergie cutanée Toxique par contact cutané
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion Brulures de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

Effets chroniques/cancérogénicité L'exposition prolongee ou repetee peut causer des lesions des voies respiratoires superieures. Degage du formaldéhyde, un cancerigene potentiel, lorsque chauffe.

Données toxicologiques pour les composants

Substances	Numéro CAS	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Oxazolidine	Propriétaire	630 mg/kg (Rat)	760 mg/kg (Rat)	2 mg/L (Rat, 4 hr, aerosol)

Rat = Rat, Rabbit = Rabbit, dust = dust

Substances	Numéro CAS	Corrosion/irritation cutanée
Oxazolidine		Provoque de sévères irritations et/ou brûlures (lapin)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
STARCIDE®
selon 2015/830/CE

Date de révision : 26-janv.-2021
Preparation Date 26-janv.-2021

Numéro de révision: 11
Code d'identification interne HB003388

Substances	Numéro CAS	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Oxazolidine		Provoque de sévères irritations et/ou brûlures (lapin)
Substances	Numéro CAS	Sensibilisation cutanée
Oxazolidine		Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (cobaye)
Substances	Numéro CAS	Sensibilisation respiratoire
Oxazolidine		Aucune information disponible
Substances	Numéro CAS	Effets mutagènes
Oxazolidine		Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes.
Substances	Numéro CAS	Effets cancérigènes
Oxazolidine		N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales
Substances	Numéro CAS	Toxicité pour la reproduction
Oxazolidine		Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.
Substances	Numéro CAS	STOT - exposition unique
Oxazolidine		Aucune toxicité n'a été observée dans des essais portant sur des animaux à des concentrations nécessitant une classification.
Substances	Numéro CAS	STOT - exposition répétée
Oxazolidine		Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Tractus gastro-intestinal (GI) Système respiratoire
Substances	Numéro CAS	Danger par aspiration
Oxazolidine		Sans objet

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques

Substances	Numéro CAS	Toxique pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité pour le invertébrés
Oxazolidine	Propriétaire	EC50(72 h)=5.7 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50()=3.35 mg/L (Skeletonema costatum)	LC50(96 h)=135.21 mg/L (Scophthalmus maximus)	EC50: 44 mg/L (activated sludge)	EC50(48 h)=37.9 mg/L (Daphnia magna) EC50(48 h)=4.1 mg/L (Acartia tonsa) NOEC(21 d)=1.3 mg/L (Daphnia magna)

growth rate = growth rate, similar substance = similar substance, activated sludge = activated sludge, reproduction = reproduction

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances	Numéro CAS	Persistance et dégradabilité
Oxazolidine	Propriétaire	Facilement biodégradable (69.4% @ 28d)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

STARCIDE®

selon 2015/830/CE

Date de révision : 26-janv.-2021

Preparation Date 26-janv.-2021

Numéro de révision: 11

Code d'identification interne HB003388

Substances	Numéro CAS	Bioaccumulation
Oxazolidine	Propriétaire	Log Pow=-0.11

12.4. Mobilité dans le sol

Substances	Numéro CAS	Mobilité
Oxazolidine	Propriétaire	Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

Substances	Évaluation PBT et vPvB
Oxazolidine	Pas PBT/vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Ne contient pas d'halogènes organiquement liés. Peut ne pas augmenter la valeur AOX lorsqu'elle est déchargée des usines de traitement ou dans les eaux naturelles.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination	L'élimination doit être conforme aux réglementations gouvernementales et locales. L'incinération conforme aux réglementations locales et gouvernementales est recommandée. La substance NE doit PAS être déversée dans une station de traitement des eaux usées.
Emballages contaminés	Respecter toutes les réglementations gouvernementales et locales en vigueur.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

IMDG/IMO

Numéro ONU	UN2735
Nom d'expédition des Nations unies	Amines liquides corrosives, Sans Autre Spécification (Contient de N, N' -Méthylène bis [5-méthyl oxazolidine])
Classes de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement EMS	Sans objet EmS F-A, S-B

ADN

Numéro ONU	UN2922
Nom d'expédition des Nations unies	Liquide Corrosif, Toxique, Sans Autre Spécification (reaction products of paraformaldehyde and 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2); [MBO])
Classes de danger pour le transport	8 (6.1)
Groupe d'emballage	II
Dangers pour l'environnement	Polluant marin

ADR/RID

Numéro ONU	UN2922
Nom d'expédition des Nations unies	Liquide Corrosif, Toxique, Sans Autre Spécification (reaction products of

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
STARCIDE®
selon 2015/830/CE

Date de révision : 26-janv.-2021
Preparation Date 26-janv.-2021

Numéro de révision: 11
Code d'identification interne HB003388

unies paraformaldehyde and 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2); [MBO])
Classes de danger pour le transport 8 (6.1)
Groupe d'emballage II
Dangers pour l'environnement Polluant marin

IATA/ICAO

Numéro ONU UN2735
Nom d'expédition des Nations unies Amines liquides corrosives, Sans Autre Specification (Contient de N, N' -Methylene bis [5-methyl oxazolidine])
Classes de danger pour le transport 8
Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement Sans objet

14.1. Numéro ONU UN2922

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Liquide Corrosif, Toxique, Sans Autre Specification (reaction products of paraformaldehyde and 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2); [MBO])

14.3. Classes de danger pour le transport 8 (6.1)

14.4. Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement Polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Sans objet

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationales

Statut Inventaire TSCA Ce produit contient un ou plusieurs composants non indiqués dans l'inventaire.
Liste canadienne des substances domestiques (DSL) Le produit contient un ou plusieurs composants ne figurant pas dans l'inventaire.

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

Biocidal Products Regulation (BPR) 528/2012 This product complies with the BPR and has relevant national approval (the active substance is subject to the EU Review Programme).
CTGB (Board for the Authorisation of Plant Protection Products and Biocides): This product is registered under registration number 14584 for use in Product Types 6, 12 & 13.

Danemark PR n°: 1305931

Norvège PR n°: 100000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

STARCIDE®

selon 2015/830/CE

Date de révision : 26-janv.-2021
Preparation Date 26-janv.-2021

Numéro de révision: 11
Code d'identification interne HB003388

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) WGK 1: faibles risques pour l'eau.

Suivre la Directive 92/85/CEE concernant la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail ou toute réglementation nationale plus stricte, selon les besoins.

Suivre la Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou toute réglementation nationale plus stricte, selon les besoins.

Substances	Numéro CAS	Seveso III	TA LUFT
Oxazolidine	@CAS	Sans objet	Sans objet

Substances	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions sur certaines substances dangereuses	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation
Oxazolidine	@CAS	Sans objet	Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H332 - Nocif par inhalation

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

m - masse corporelle

CAS – Chemical Abstracts Service

CLP – RÈGLEMENT (CE) n°1272/2008 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPÉEN sur la Classification, l'Étiquetage et le Conditionnement des substances et mélanges

CE – Commission Européenne

EC10 – Concentration efficace 10%

EC50 – Concentration efficace 50%

CEE – Communauté Économique Européenne

ErC50 – Concentration efficace taux de croissance 50%

Code IBC - Code international pour la construction et l'équipement de navires transportant des matières dangereuses en vrac

LC50 - Concentration létale 50%

LD50 - Dose létale 50%

LL0 - Charge létale 0%

LL50 - Charge létale 50%

MARPOL – Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

mg/kg – milligrammes/kilogramme

mg/l – milligrammes/litre

NIOSH – Institut national américain pour la santé et la sécurité au travail

NOEC – Concentration sans effet observé

NTP – Programme national américain de toxicologie

OEL – Limite d'exposition professionnelle

PBT – Persistant, Biocumulatif et Toxique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
STARCIDE®
selon 2015/830/CE

Date de révision : 26-janv.-2021
Preparation Date 26-janv.-2021

Numéro de révision: 11
Code d'identification interne HB003388

PC – Catégorie de produit chimique
PEL – Limite d'exposition permise
ppm – parties par million
PROC – Catégorie de procédé
REACH – RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPÉEN sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques
STEL – Limite d'exposition à court terme
SU – Catégorie de secteur d'utilisation
TWA – Moyenne pondérée en temps
ONU – Organisation des Nations Unies
COV - Composé Organique Volatile
vPvB – très persistant et très cumulatif
VLA-ED - valeurs de moyennes pondérées en temps sur un roulement [Spain valores límite ambientales para la exposición diaria]
NDS - najwyższe dopuszczalne stężenie na stanowisku pracy
SZW - Ministère néerlandais des affaires sociales et de l'emploi
ADR - L'accord européen sur le transport international routier des matières dangereuses
AS/NZS 1715 - Norme néo-zélandaise sur le choix, l'utilisation et l'entretien des équipements de protection respiratoire
C - Celsius
EN 149 - Norme européenne sur les demi-masques filtrants de protection contre les particules
EN 374 - Norme européenne sur les gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes
FFP - Masques de protection filtrants
h - heure
IATA/ICAO - Association internationale du transport aérien / Organisation internationale de l'aviation civile
IMDG/IMO - Code maritime international sur les marchandises dangereuses / Organisation maritime internationale
mg/m³ - milligrammes/mètre cube
mm - millimètres
mmHg - millimètres de mercure
NDS - OEL-TWA [Poland najwyższe dopuszczalne stężenie na stanowisku pracy]
R/H-phrases - Phrases de risque/danger
RID - L'accord européen sur le transport international ferroviaire des matières dangereuses
RU - Royaume Uni
m/m - masse/masse
limites d'exposition à court terme
MAK - Concentration maximale sur le lieu de travail
j - jour

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/
NZ CCID

Date de révision : 26-janv.-2021

Remarque sur la révision

Mise à jour de format

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 2015/830

Avis de non-responsabilité

Cette information est fournie sans aucune garantie, expresse ou implicite, d'exactitude ou d'intégralité. Les informations ont été obtenues auprès de différentes sources telles que le fabricant et des tierces parties. Ces informations peuvent ne pas être valides dans toutes les situations ou si le produit est utilisé en conjonction avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est entièrement responsable de la détermination d'adéquation de tout autre matériau.

Fin de la Fiche de données de sécurité